

Projet Territorial de SANTÉ MENTALE *des Pyrénées-Orientales*

Le plan d'actions territorial

www.ch-thuir.fr



Téléchargez notre application sur



applestore



googleplay

4 axes stratégiques

- 1. Développer un dispositif de formation territorial**
- 2. Adapter l'offre de soins et l'offre de service sur le territoire**
- 3. Promouvoir l'accessibilité aux soins**
- 4. Coordonner les parcours de soins et de vie entre les structures et les acteurs**

1. Développer un dispositif de formation territorial

- D'importants besoins en formation identifiés sur l'ensemble des groupes de travail : détection des troubles de santé mentale, connaissance des pathologies psychiatriques et leurs traitements, repérage des situations de crise,...
- Un public cible de professionnels des différents secteurs : sanitaires, médico-social, social, Education Nationale, Aidants, Services publics accueillant du public,...
- Différents outils de formation pourront être développés : présentiel, e-learning, soirées d'information, DPC,...

2. Adapter l'offre de soins et l'offre de service sur le territoire

- Déployer un dispositif territorial de télémédecine en psychiatrie
- Développer un réseau de réhabilitation psycho-sociale sur le territoire
- Intervenir précocement en prévention des situations de crise ou dans les situations complexes
- Promouvoir les programmes d'éducation thérapeutique
- Généraliser une prise en charge psychiatrique dans l'ensemble des établissements MCO
- Elargir le dispositif d'accueil non programmé des patients connus aux structures de soins privées
- Promouvoir un égal accès aux consultations en santé mentale à destination des populations spécifiques
- Renforcer la prise en charge des adolescents

2. Adapter l'offre de soins et l'offre de service sur le territoire

- Refonder le dispositif territorial de prise en charge des addictions
- Accroître le nombre de places en logements adaptés réservés aux personnes en situation de handicap psychique

3. Promouvoir l'accessibilité aux soins

- Réaffirmer l'importance et la place des professionnels du premier recours dans le repérage précoce
- Adapter l'offre de soins aux besoins de la population
- Développer des dispositifs d'accompagnement aux soins
- Finaliser le maillage territorial des CLSM
- Favoriser l'implantation des GEM sur le territoire
- Promouvoir un plan de communication et d'information territorial
- Inciter au développement de l'aide aux aidants

4. Coordonner les parcours de soin et de vie entre les structures et les acteurs

- Renforcer le rôle central de la MDPH dans la coordination
- Créer un outil dématérialisé d'information et d'orientation
- Développer la culture des Retours d'Expérience territoriaux
- Disposer d'outils communs d'évaluation
- Etendre le case management aux parcours de vie
- Favoriser les échanges d'informations entre les structures et les professionnels
- Définir des chemins cliniques de prise en charge
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement